



Rentrée 2021 : dispositions générales et modalités d'organisation (page régulièrement mise à jour)

Accueil du public au rectorat de Martinique UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS à partir du lundi 23 août

Accueil > Article > Rentrée scolaire : modalités pratiques



RENTÉE SCOLAIRE : MODALITÉS PRATIQUES



Consultez ici les dispositions générales et les détails de l'organisation de cette rentrée 2021 dans l'académie de Martinique. (page régulièrement mise à jour)

La situation sanitaire en Martinique est critique et les mesures de lutte contre la propagation du virus ont été renforcées. Ces mesures concernent également les établissements scolaires.

Pour organiser cette rentrée, de nombreuses consultations ont eu lieu entre les services et opérateurs de l'État et les principaux acteurs de la communauté éducative sur les modalités à mettre en oeuvre afin de protéger les élèves et les personnels. Au regard de cette situation les mesures ci-après ont été arrêtées :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- La pré-rentrée des personnels administratifs a lieu le **lundi 6 septembre 2021**.
- La pré-rentrée des personnels enseignants a lieu **à distance, le mercredi 8 septembre 2021**.
- La rentrée des élèves se fera le lundi 13 septembre 2021. Les modalités d'organisation seront communiquées aux familles par les établissements scolaires.**
- À partir du lundi 13 septembre 2021, et selon l'organisation retenue par les établissements concernés, **les élèves suivront leurs enseignements sous forme d'hybridation renforcée pour une durée préalable de 15 jours**. Ils sont accueillis dans leurs établissements et échangent avec leurs enseignants au moins une fois par semaine. Le reste du temps, l'enseignement s'effectue à distance.
- Durant cette période, les services de restauration et les activités sportives sont suspendus. Les tenues réglementaires ne seront pas exigées avant le 27 septembre.
- Dans la mesure du possible les écoles maternelles adopteront l'organisation mise en place dans les écoles primaires afin d'assurer la scolarisation des élèves.
- En fonction de l'amélioration des conditions sanitaires, **une augmentation du temps d'enseignement en présence sera envisagée à partir du lundi 27 septembre 2021**.

L'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles, collèges et lycées réussira grâce à la vigilance de tous dans le respect des gestes barrières.

EN DÉTAILS

Quelles ont été les possibilités envisagées pour cette rentrée 2021 ?

Deux scénarios ont été envisagés : une rentrée effective le 6 septembre, ou un report au cours du mois de septembre en lien avec les indicateurs sanitaires territoriaux. Au vu de la situation de notre territoire, les modalités de cette rentrée seraient de toute façon exceptionnelles et forcément hors protocole sanitaire national.

La rentrée effective a lieu le 13 septembre, et la pré-rentrée des enseignants la semaine qui précède, le 8 septembre.

Les personnels administratifs seront présents dès le 6 septembre afin d'affiner les conditions effectives de reprise pour chaque établissement.

L'objectif principal partagé par tous est de ne pas casser la fragile dynamique à la baisse qui est en train de s'enclencher au niveau des indicateurs sanitaires et d'éviter au maximum les brassages de population.

Il s'agit toutefois de concilier la sécurité sanitaire de toute la communauté scolaire et les intérêts de l'élève.

Quelles sont les étapes de cette reprise ?

La cellule de crise mise en place précisera les conditions de rentrée des personnels et des élèves avec les partenaires et les collectivités territoriales. Les informations pratiques seront communiquées aux familles au moyen des canaux habituellement utilisés par les établissements.

Dans quelles conditions seront dispensés les enseignements ?

Un système d'hybridation renforcée est mis en place. Plus précisément une continuité pédagogique à distance avec un niveau en présence nécessaire à la transmission minimale entre les équipes pédagogiques, les enfants et leurs familles. On peut alors parler d'un niveau 4 renforcé du protocole national, ou d'un niveau 5.

Pendant 15 jours, jusqu'au 24 septembre au soir si la situation sanitaire s'améliore significativement, les élèves iront au moins une fois par semaine dans leur établissement.

En primaire, cela se fera par petits groupes de 4 ou 5 maximum.

Lors de la première semaine, seront organisés des rendez-vous individualisés entre l'élève, son professeur et les parents s'ils le souhaitent. L'objectif est d'expliquer la situation, de donner des indications pédagogiques et de poser un regard sur leur situation psychologique.

Les lycéens et collégiens iront eux aussi une fois par semaine dans leur établissement, toujours en groupe, sans doute en demi-jauge. Ils pourront voir 2 ou 3 professeurs dans la matinée, puis d'autres la semaine d'après. Les enseignants pourront alors répondre à leurs questions ou leur transmettre des devoirs. Il n'y aura pas de restauration collective, cette organisation se fera sur des demi-journées.

Et à partir du 27 septembre ?

Si la situation sanitaire est satisfaisante il s'agira de basculer dans le protocole national sur un niveau 4, où l'on augmenterait un peu plus le temps d'enseignement en présentiel. Une cellule de crise se tiendra régulièrement afin d'évaluer la situation et en tenir les partenaires informés. Une anticipation pourra ainsi se faire sur les semaines à venir.

Quels sont les dispositifs prévus pour compléter ce système d'hybridation ?

La cellule de continuité pédagogique va pleinement s'appliquer à partir du 13 septembre. Un travail sera mené sur la réactivation du programme Nation Apprenante à travers la presse, la radio, la télé, car il existe toujours sur notre territoire cette insuffisance d'accès au numérique pour tous. Selon les modalités retenues par les établissements, La Poste sera également sollicitée afin d'acheminer des devoirs et des exercices dans les familles.

Une attention toute particulière sera portée au bien-être psychologique des élèves et des personnels. Les cellules psychologiques, les infirmiers et les assistants sociaux des établissements seront sollicités.

Le plan MINIRE (mise à niveau renforcée) sera relancé. Il s'agit de recentrer les projets et les fonds attribués habituellement aux projets pédagogiques des établissements sur le rattrapage et la consolidation des fondamentaux : les mathématiques, le français, et l'anglais - et ce dès le primaire. Ce plan s'étalera tout au long cette année scolaire 2021-2022. Cela permettra à la fois de compenser les 11 jours perdus de début septembre ainsi que les 15 jours suivants en hybridation renforcée, autrement dit en scolarité dégradée.

Les modalités effectives pourront être discutées en établissement et des jours de vacances scolaires prévus au calendrier seront mobilisables après concertations.

Les enfants des personnels sanitaires dits essentiels à la gestion de la crise seront-ils pris en charge comme lors du premier confinement ?

Cette organisation va être réactivée en lien avec les collectivités.

Des enseignants volontaires seront sollicités et un appel sera fait au vivier d'enseignants retraités. Un effort particulier supplémentaire sera demandé aux enseignants mais avec une visibilité relative sur la situation sanitaire du territoire car un retour à une situation plus adaptée à l'enseignement classique est atteignable dans les semaines à venir.

Quel sera le protocole mis en place si un élève se retrouve cas contact à partir de la reprise d'une situation scolaire plus classique en présence ?

En primaire dès qu'un cas positif de Covid-19 sera établi, la classe complète sera fermée.

Pour les 12-17 ans le protocole national stipule que si un lycéen ou collégien vacciné est cas contact puis testé négatif, il peut rester en cours.

En Martinique, cette possibilité est réduite drastiquement du fait du taux de vaccination encore trop faible.

L'obligation d'isolement de l'élève non-vacciné sera effective afin de protéger le reste de la communauté scolaire.

Nous ne pouvons qu'encourager chaque famille vers la protection individuelle et collective la plus efficace à ce jour qu'est la vaccination. Le sens civique et citoyen de chacun est sollicité afin d'éviter les « clusters » Covid-19 et les catastrophes humaines que nous avons malheureusement déjà connues.

Quid des possibilités de vaccination dans les établissements scolaires ou à proximité ?

Aucun centre de vaccination ne sera ouvert dans les établissements scolaires de Martinique.

Une proposition sera faite à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Martinique pour la mise en place d'un système d'accompagnement des élèves volontaires, avec l'autorisation de leurs parents, dans les centres de vaccination.

Il s'agit plutôt d'amener les jeunes qui le souhaitent vers les centres de vaccination afin d'être pris en charge par les services compétents.

Bien entendu, un jeune ou une famille qui souhaite obtenir des informations fiables sur la vaccination sera accompagné au sein de son établissement scolaire en lien avec les services sanitaires de l'académie.

Recherchez par mot-clés

LES CONTENUS SUIVANTS PEUVENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

École

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS

Les agents peuvent bénéficier de prestations d'actions sociales interministérielles (PIM) ou d'initiative académique (ASIA), de secours et de prêts sociaux.

[Lire le contenu](#)

École

MAINTENANCE TECHNIQUE DE LA MESSAGERIE

[Lire le contenu](#)

École

ACCUEIL DU PUBLIC AU RECTORAT DE MARTINIQUE...

En raison des consignes sur notre territoire liées à la situation sanitaire, l'accueil du public au rectorat de Martinique se fera uniquement sur rendez-vous à partir du lundi 23 août au matin.

[Lire le contenu](#)



SUIVEZ L'ACADÉMIE DE MARTINIQUE

SITES ÉDUCATION >

- [Education.gouv.fr](#)
- [Enseignements-sup-recherche.gouv.fr](#)
- [France-education-international.fr](#)
- [lh2ef.gouv.fr](#)
- [Devenirenseignant.gouv.fr](#)
- [Eduscol.education.fr](#)
- [Onisep.fr](#)
- [Cned.fr](#)
- [Reseau-canope.fr](#)
- [Clemi.fr](#)

SITES PUBLICS >

- [Elysee.fr](#)
- [Gouvernement.fr](#)
- [Service-public.fr](#)
- [Legifrance.gouv.fr](#)
- [Data.gouv.fr](#)
- [France.fr](#)
- [Jeunes.gouv.fr](#)
- [Sports.gouv.fr](#)

CONTACTER L'ACADÉMIE >

- [Annuaire de l'académie](#)
- [Répertoire des établissements scolaires et autres établissements](#)

RESTE CONNECTÉS >

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)

ÉTUDES SUPÉRIEURES >

- [Université des Antilles](#)
- [CROUS Antilles et Guyane](#)

PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

- [PIA - Portail interne académique](#)
- [Webmail](#)

OUTILS NUMÉRIQUES, AIDE ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- [Accéder à l'application Colibri](#)
- [Canopé - Des ressources pour enseigner](#)